FICHE PROGRAMME

Technicien avicole

Brevet de Technicien (BT) — CRMA

Domaine : Aviculture · Formation professionnelle et technique

NIVEAU D'ACCÈS	DURÉE DE FORMATION	QUALIFICATION
BFEM	**3 ans**	**Brevet de technicien avicole (BT)**

BRÈVE DESCRIPTION DE LA FORMATION

Le Technicien avicole (ou Agent d'élevage avicole) pratique toutes les activités courantes liées à l'élevage : alimentation et soins des animaux, enregistrement et analyse des paramètres de l'activité, adaptation des méthodes, des produits et des quantités, transfert des animaux.

Il peut apporter un appui technique aux éleveurs et mener des actions visant à améliorer l'hygiène, la qualité et la traçabilité des produits avicoles.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Former des techniciens avicoles capables de gérer une petite ou moyenne entreprise de productions avicoles, de conduire les différentes productions (poulets de chair, œufs de consommation, OAC, accouvage), de fabriquer des aliments pour volailles et d'assurer la maintenance préventive des équipements, en exploitation avicole ou à leur propre compte.

COMPÉTENCES

- Gérer une petite ou moyenne entreprise de productions avicoles
- Fabriquer des aliments pour volailles
- Produire des OAC
- Conduire l'accouvage
- Produire des poulets de chair
- Produire des œufs de consommation
- Élever des volailles de la basse-cour, des poulets fermiers et des volailles d'ornementation
- Effectuer la maintenance préventive des équipements et du matériel de production

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théoriques
- Travaux pratiques en exploitation avicole
- Études de cas
- Stages en entreprise avicole

ADMISSION

Ouvert aux candidats titulaires du BFEM. Admission sur concours. Modalités de sélection : [à compléter par le CRMA].

VOLUME HORAIRE

- Théorie : 420 h
- Pratique : 2 934 h
- Total : 3 354 h (17 modules)

RESPONSABILITÉS

- Assurer la santé et le bien-être des animaux dans la ferme avicole
- Planifier et mener à bien les tâches quotidiennes de la ferme, y compris l'alimentation, l'abreuvement et la surveillance des animaux
- Entretenir et nettoyer les installations et l'équipement de la ferme
- Suivre les protocoles de biosécurité pour minimiser les risques de maladies et de contamination entre les animaux
- Maintenir des rapports précis des activités et de l'état des animaux dans la ferme

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Le Technicien avicole travaille dans un élevage de volailles (poulets, canards, dindes, pintades, ...) destinées à l'alimentation, à la production d'œufs de consommation ou à la reproduction. Il exerce sous l'autorité d'un responsable d'élevage ou d'un chef d'exploitation.

Le travail s'effectue en contact permanent avec les animaux : ce métier est recommandé pour les personnes aimant travailler avec les animaux. Il est exigeant et demande une bonne forme physique.

LIEUX D'EXERCICE

Le Technicien avicole exerce ses activités dans une exploitation avicole. Il peut être employé dans une exploitation avicole (entreprises de formes juridiques variées) ou s'installer à son propre compte.

DÉBOUCHÉS ET PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Au Sénégal, l'arrêté interministériel du 22 novembre 2005 interdisant l'importation de volailles, de produits avicoles et de matériels avicoles usagés suite à l'avènement de la grippe aviaire a favorisé le développement du secteur avicole sénégalais, avec la création de plusieurs entreprises avicoles.

Le Technicien avicole travaille généralement pour le chef d'entreprise ou le directeur de l'exploitation ; selon la taille de l'élevage, il peut superviser et encadrer d'autres salariés.

- Après quelques années d'expérience : technicien conseil en aviculture
- Conseiller en élevage
- Formateur dans un centre de formation professionnelle
- Création de son propre élevage et devenir chef d'entreprise en production avicole

RÉMUNÉRATION

En entreprise formelle : salaire fixé par la convention collective, avec la protection sociale inhérente à tout employé. À son compte : chiffre d'affaires variable selon la taille de l'entreprise.

COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription : 50 000 F CFA

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Centre de Référence aux Métiers de l'Aviculture (CRMA)
Pôle formation professionnelle de Diamniadio, Sénégal
Tél : (+221) 33 910 70 49
E-mail : centre.aviculture@formation.gouv.sn